

l'an deux mil vingt -quatre  
le onze juin à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,  
MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

**Date de convocation**  
6 JUIN 2024

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. DIOP a donné procuration à M. CHERET  
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON  
M. LAMIRAL qui a donné procuration à Mme RANCE

**Date d'affichage  
de la convocation**  
6 JUIN 2024

**Absent :** M. COSTEDOAT

**Date de publication  
de la délibération**  
20 JUIN 2024

M. FOUILLOT a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers 19**

**Présents 15**

**Votants 18**

### **OBJET : Organisation du rythme scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire**

Mme la Maire expose :

La commune avait sollicité en 2021 une dérogation pour que Cernay-la-Ville bénéficie de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine. Cette dérogation arrive à échéance le 31 août 2024 et doit être délibérée avant le 30 juin 2024.

Elle propose de solliciter une nouvelle dérogation afin de maintenir la semaine scolaire à 4 jours dans les écoles de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**ÉMET** un avis favorable au maintien à la semaine des 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée de 3 ans,

PRECISE les horaires appliqués dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune :

Lundi	8h30 – 12h00	13h30 – 16h00
Mardi	8h30 – 12h00	13h30 – 16h00
Jeudi	8h30 – 12h00	13h30 – 16h00
Vendredi	8h30 – 12h00	13h30 – 16h00

**CHARGE** Mme la Maire de soumettre cette décision, pour acceptation, au Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 20 juin 2024

La Maire  
Claire CHERET



Le secrétaire de séance  
Philippe FOUILLOT



Mis en ligne le 20/06/2024 à 14h40

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 20/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217801281-20240611-DCH2024\_027